

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

AMENDEMENT

N ° CF108

présenté par

M. Favennec Becot, M. Castellani et M. Pancher

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.